

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le mercredi 28 septembre 2022 à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Adam Gordon, commissaire-parent et vice-président; Melissa Wall, commissaire et vice-présidente substitut; Donna Anber, Barbara Barrasso, James Di Sano et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Lynda DaSilveira, directrice des Services pédagogiques; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Nathalie Senecal, directrice par intérim du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Présents par visioconférence : François Badin, directeur adjoint du Service des ressources humaines; et Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications.

Absentes : Karla Abraham Di Francesco et Olivia Landry, commissaires.

Invitée : Josée Côté, présidente de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier et administratrice à la retraite.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale. Le quorum est atteint.

HEURE : 19 h 30

Le président souhaite à tout le monde la bienvenue à la première séance du conseil de l'année scolaire 2022-2023.

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'ordre du jour contenu au document n° CC-SWLSB-2022/09/28-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-220928-CA-0001

Adoptée à l'unanimité

2.0 Présentation – Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Le président souhaite la bienvenue à Josée Côté, présidente de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier et administratrice de la commission scolaire à la retraite, et mentionne que le conseil est heureux de sa présence à la séance de ce soir.

Il continue en fournissant des informations sur la Fondation et indique que celle-ci travaille main dans la main avec la commission scolaire pour s'assurer que les élèves demeurent au cœur de ses décisions lorsque vient le temps d'amasser des fonds. Au fil des ans, la Fondation a aussi bénéficié de la présence de partenaires communautaires comme la Caisse Desjardins Therese-De Blainville, le *Laval News*, le *North Shore News*, les Cinémas Guzzo, le restaurant Barbies et plus encore.

Le président invite M^{me} Côté à s'avancer pour la présentation.

M^{me} Côté fait savoir que la Fondation existe depuis 18 ans et, depuis sa création, a amassé 900 000 \$. L'argent recueilli lui a permis d'offrir des bourses de 100 \$ à 500 \$ à 1900 élèves pour un total de 285 000 \$. Ce soir, elle est heureuse de remettre à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier un chèque de 25 000 \$ qui servira à l'achat d'équipement pour l'enseignement bimodal.

Le président et la directrice générale acceptent ce don généreux. Des photos sont prises.

Le président remercie la Fondation de tout cœur pour sa générosité ainsi que toutes les personnes ayant soutenu la Fondation lors d'activités de financement. L'équipement qui sera acheté grâce à ce don permettra à la commission scolaire d'offrir des services plus flexibles.

3.0 Approbation du procès-verbal – 22 juin 2002

Approbation du
procès-verbal
22 juin 2022

CC-220928-CA-0002

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 22 juin 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications explique les paramètres des deux périodes de questions. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il leur est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions. Elle ajoute qu'aucune question n'a été inscrite pour la première période de questions.

Elle précise que la deuxième période de questions est consacrée uniquement aux points à l'ordre du jour.

5.0 Rapport du président

Le président souligne que le début de l'année scolaire 2022-2023 a été occupé. Au nom du conseil, il remercie tous les parents pour leur patience et leur compréhension relativement aux services de transport. Alors que les négociations se poursuivent toujours, la commission scolaire a été en mesure d'assurer le transport de ses élèves en début d'année scolaire, avec quelques exceptions. Le prochain défi sera la préparation du nouveau plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Un comité de travail a été établi et sera responsable de tenir des assemblées publiques pour sonder tous les membres de la communauté afin d'obtenir leur point de vue sur ce que devraient être les priorités de la commission scolaire pour ce nouveau PEVR.

Il poursuit en présentant le rapport mensuel suivant :

- 23 et 29 juin 2022 – A participé aux cérémonies de remise des diplômes des CDC Vimont et Lachute et du CDC Pont-Viau à l’auditorium nouvellement rénové de l’école secondaire Laval Junior. Il était accompagné des commissaires Donna Anber, Barbara Barrasso, Vincent Cammisano et James Di Sano, de la commissaire-parent Tara Anderson et du directeur général adjoint.
- 6, 7 et 8 juillet 2022 – A assisté au congrès du National Trustees Gathering on Indigenous Education et de l’Association canadienne des commissions/conseils scolaires avec des membres de l’Association des commissions scolaires anglophones du Québec.
- 22 au 30 juillet 2022 – A assisté aux cérémonies d’ouverture et de clôture des Jeux du Québec. La commission scolaire faisait partie de cet événement sportif, car les élèves-athlètes étaient hébergés aux écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior.
- 17 août 2022 – A participé à certaines des activités organisées par la commission scolaire pour souhaiter la bienvenue à ses administrateurs et administratrices. L’événement a eu lieu à l’école primaire de Grenville sous le thème *Connect, Reconnect, Share and Exchange*;
- 23 août 2022 – A assisté à une réunion avec le maire de la Ville de Saint-Jérôme, Marc Bourcier, pour discuter des locaux additionnels demandés pour l’école primaire Laurentia et de la nécessité de modifier le zonage d’un territoire sur laquelle se trouve un immeuble que la commission scolaire souhaite louer. Le directeur général adjoint, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport et la directrice de l’école primaire Laurentia étaient également présents.
- Événements soulignant la rentrée scolaire :
 - 25 août 2022 – A pris part à un dîner et à une visite de l’école primaire McCaig en compagnie du commissaire James Di Sano. Il remercie la directrice et l’équipe-école pour leur accueil.
 - 30 août 2022 – A visité l’Académie de Sainte-Agathe au premier jour de l’année scolaire de l’école en compagnie de la commissaire Donna Anber et de la directrice générale.
 - 31 août 2022 – A visité l’école primaire Jules-Verne au premier jour de l’année scolaire de l’école pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle directrice, Mélissa Rioux. La directrice générale était également présente.
 - 1^{er} septembre 2022
 - A visité l’école secondaire de Rosemère avec la directrice générale pour observer la rentrée progressive qui a été mise en place pour pallier l’absence de transport scolaire pendant les premiers jours de la rentrée.
 - A visité l’école secondaire de Joliette avec le commissaire Bob Pellerin et le directeur général adjoint au premier jour de l’année scolaire de l’école pour souhaiter la bienvenue à son nouveau directeur, Sébastien Neveu;
- 1^{er} septembre 2022 – A assisté à l’inauguration de l’Édifice des industries, le nouveau centre bilingue de formation professionnelle de Mascouche. Il s’agit d’un partenariat avec le Centre de services scolaire des Affluents et le Centre de services scolaire des Samares. Pour le moment, *Stationary Engine Mechanics* et *Machining* seront les deux programmes offerts. Il s’agit du premier centre accueillant des élèves des trois régions de la commission scolaire, soit Laval, les Laurentides et Lanaudière. Le ministre de l’Économie et de l’Innovation était également présent.
- 6 septembre 2022 – A assisté au *Lancement de la semaine lavalloise de l’engagement* et était heureux d’avoir pu parler aux enfants. La commission scolaire prendra part à l’événement en 2023-2024;
- 7 septembre 2022
 - A rencontré le Centre de services scolaire de Laval et le Service de police de Laval pour le lancement de la campagne annuelle de la rentrée scolaire intitulée *Débarque-moi en toute sécurité*. La campagne fournira des informations pour assurer la sécurité des enfants au moment de leur retour à l’école.
 - La commissaire Karla Abraham Di Francesco et les commissaires-parents Tara Anderson et Adam Gordon ont assisté à un événement à l’école primaire Laurentia soulignant la rentrée scolaire.
- 16 septembre 2022 – La fête des anciens élèves (*homecoming*) à l’école secondaire Laval Senior était une belle occasion pour rassembler les élèves (anciens et actuels), le personnel et les membres de la communauté et regarder quelques matchs de football.

- 20 septembre 2022 – Une conférence de presse organisée par le maire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, Mathieu Maisonneuve, pour annoncer la construction, par la commission scolaire, d'une nouvelle école. Le commissaire Bob Pellerin, la directrice générale et le directeur du Service des ressources matérielles et du transport étaient également présents.
- 22 septembre 2022 – L'école primaire Saint-Paul a organisé une soirée pour souligner la rentrée. C'était une soirée très amusante qui comprenait du cinéma en plein air. Félicitations à l'équipe-école et l'association foyers-école pour cet événement formidable.
- 25 septembre 2022 – A assisté aux cérémonies de remise des diplômes de l'école secondaire Laval Senior en compagnie de James Di Sano et du directeur général adjoint. Félicitations aux diplômés, à la directrice et à ses équipes-école pour ce bel événement.

Événements dans la communauté – commentaires des commissaires

- La commissaire Melissa Wall remercie la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et les communautés des écoles primaires Mountainview et Saint-Jude qui ont assuré une rentrée scolaire sans problème malgré l'absence de transport. Comme elle est la mère d'un enfant qui fréquente l'école secondaire Lake of Two Mountains, elle a pu constater elle-même à quel point ces personnes étaient préparées pour gérer l'absence de transport.
- Le commissaire Bob Pellerin mentionne qu'il a été très impressionné du terrain choisi pour la nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides et que toutes les personnes qui ont participé à ce projet méritent des félicitations.
- La commissaire Donna Anber félicite toutes les écoles dans le nord d'avoir poursuivi la tradition de participer à la course Terry Fox. Au fil des ans, les écoles dans les Laurentides ont amassé une somme considérable pour cette cause.

6.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant l'information suivante concernant le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) :

Orientation n° 2 : Offrir aux élèves des parcours variés grâce à des programmes d'études et des curriculums adaptés au 21^e siècle

- Inauguration d'un nouveau centre de formation professionnelle à Mascouche, affilié au Centre de formation professionnelle des Moulins. Le centre bilingue offrira deux programmes de formation. La première cohorte pour le programme *Stationary Engine Mechanics* commence le 20 février 2023.
- Conférence de presse à Saint-Lin-Laurentides animée par le maire pour annoncer la construction de la nouvelle école primaire.

Engager, bâtir, accomplir : les trois verbes d'action de notre PEVR actuel

- L'année scolaire 2022-2023 représente la dernière année du PEVR de la commission scolaire qui commencera bientôt à travailler sur le PEVR 2023-2027. Ce travail sera fait en collaboration avec les membres de la communauté à l'aide de sondages et de consultations pour comprendre les priorités dont doit tenir compte la commission scolaire.

Orientation n° 3 : Offrir un environnement d'apprentissage et de travail favorisant la santé, la sécurité et le bien-être

- Cette orientation représente l'inclusion et la diversité. Ainsi, la *Semaine de la vérité et de la réconciliation*, qui a lieu du 26 au 30 septembre, est une occasion pour les écoles, les centres et les services de célébrer l'événement à l'aide de diverses activités porteuses de sens. Les Services pédagogiques offrent également de nombreuses ressources aux écoles et aux centres visant à sensibiliser leurs communautés et à favoriser l'engagement de leurs élèves.

Une histoire de réussite :

- Félicitations à tous les diplômés pour leur réussite. À la fin de l'année scolaire 2021-2022, 779 élèves ont obtenu leur diplôme. De ce nombre, 48 ont réussi leurs cours d'été et 38 ont obtenu leur certificat après avoir suivi un parcours de formation axée sur l'emploi.

- Le ministère de l'Éducation a confirmé que le taux de diplomation de 88,1 pour cent de la commission scolaire a été maintenu.

Reconnaissance des employés – prochaines dates

- 29 septembre 2022 : *Journée nationale du personnel de soutien scolaire*
- 2 octobre 2022 : *National Custodian-Caretaker Day* (journée nationale des concierges)
- 5 octobre 2022 : *Journée mondiale des enseignants*
- 17 au 21 octobre 2022 : *Semaine québécoise des directions d'établissement scolaire*

La directrice générale souhaite aux élèves, au personnel, aux familles et à tous les partenaires de la commission scolaire une année remplie d'occasions pour apprendre et s'épanouir, témoigner de la bienveillance, du respect et de l'empathie, rire et se créer des souvenirs.

7.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

8.0 Décisions du conseil

8.1 Conseil

8.1.1 Procédure n° 2014-HR-09 : *Procédure d'appréciation de la direction générale*

Le président remercie la commissaire Donna Anber, la directrice générale et la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications pour le travail qu'elles ont fait pour mettre la procédure à jour.

Procédure n° 2014-HR-09 : *Procédure d'appréciation de la direction générale* : ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-150225-HR-0130, approuvant les modifications à la procédure n° 2014-HR-09 : *Procédure d'évaluation du directeur général*;

CC-220928-HR-0003

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite faire une mise à jour de ladite procédure et la renommer *Procédure d'appréciation de la direction générale*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° 2014-HR-09 : *Procédure d'appréciation de la direction générale*.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Ressources humaines

8.2.1 Entente locale entre la CSSWL et le SEL – secteur des jeunes

Entente locale entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants du Québec – secteur des jeunes

ATTENDU la nécessité d'apporter des modifications à l'entente locale entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier en raison de la nouvelle convention collective conclue entre l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec et le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur une version définitive du texte de l'entente locale alignée sur le texte de l'entente provinciale;

CC-220928-HR-0004

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les points et les arrangements de l'entente locale entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, tels qu'ils apparaissent au document n° CC-SWLSB-2022/09/28-HR-001;

ET QUE la présidence et la direction générale soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente, dont la version révisée de l'entente locale conclue entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Ressources matérielles et transport

8.3.1 Renouvellement du bail – CDC Vimont

Le président fait savoir que, depuis que la commission scolaire a commencé à louer des locaux pour le CDC Vimont, elle a aussi investi dans l'immeuble en ajoutant des sorties de secours et en effectuant des rénovations.

Renouvellement du bail –
CDC Vimont

CC-220928-MR-0005

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170426-MR-0075 approuvant le renouvellement du bail pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022, pour la location des locaux situés au 2100, boulevard des Laurentides, à Laval, pour la poursuite des activités du CDC Vimont;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport a déclaré qu'il était dans l'intérêt fondamental de la commission scolaire de renouveler le bail pour une autre période de cinq ans;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède au renouvellement du bail actuel pour une période additionnelle de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2027, pour la location des locaux situés au 2100, boulevard des Laurentides, à Laval, pour la poursuite des activités du CDC Vimont;

QUE, pour l'année scolaire 2022-2023, un paiement total de 279 708,66 \$, avant les taxes (298 971,50 \$, taxes nettes) soit approuvé selon les détails suivants :

Bail – CDC Vimont 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Avant les taxes	Taxes nettes
Frais de base de la location	189 708,66 \$	202 773,42 \$
Frais additionnels (coûts d'exploitation partagés et taxes foncières)	90 000,00 \$	96 198,08 \$
Paiement total	279 708,66 \$	298 971,50 \$

QUE, pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, les frais annuels de base de la location soient augmentés conformément à l'indice des prix à la consommation;

QUE, pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, les frais additionnels (coûts d'exploitation partagés et taxes foncières) soient augmentés selon les taux d'imposition et les coûts réels d'exploitation;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.3.2 Engagement d'un fournisseur de services – travaux de plomberie

Engagement d'un
fournisseur de services

ATTENDU QUE l'actuel contrat à exécution sur demande concernant des travaux de plomberie prend fin le 30 septembre 2022;

Travaux de plomberie

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

CC-220928-MR-0006

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-209-03 concernant un contrat à exécution sur demande pour des travaux de plomberie et l'ouverture, le 12 septembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offre;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été divisé en trois lots régionaux (région est, région nord et région ouest) pour permettre à chaque soumissionnaire de faire une soumission sur un ou plusieurs lots;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie un contrat de trois ans (1 an + 2 périodes optionnelles d'un an chaque) pour des travaux de plomberie, comme suit :

Lot	Rang (du prix le plus bas au plus élevé)	Nom de l'entrepreneur	Coût total pour 3 ans, avant les taxes	Coût total pour 3 ans, taxes nettes
1 – région est	1	Mécanicaction inc.	62 067,75 \$	66 342,20 \$
	2	Construction Raytech (2014) inc.	64 170,00 \$	68 589,23 \$
	3	2L Plomberie inc.	66 555,00 \$	71 138,48 \$
	4	Gazéo inc.	73 800,00 \$	78 882,42 \$
2 – région nord	1	Mécanicaction inc.	87 416,25 \$	93 436,39 \$
	2	Construction Raytech (2014) inc.	87 975,00 \$	94 033,62 \$
	3	2L Plomberie inc.	96 165,00 \$	102 787,64 \$
3 – région ouest	1	Construction Raytech (2014) inc.	229 035,00 \$	244 808,07 \$
	2	Mécanicaction inc.	230 433,75 \$	246 303,15 \$
	3	2L Plomberie inc.	241 170,00 \$	257 778,77 \$

QUE, conformément au *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics*, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs entrepreneurs, les demandes d'exécution sont attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres entrepreneurs conformes ayant déposé une soumission, conformément à leur rang respectif;

QUE l'engagement du fournisseur de services soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.3.3 Engagement d'un fournisseur de services – cueillette des ordures et du recyclage

Engagement d'un
fournisseur de services

ATTENDU QUE le contrat actuel concernant la cueillette des ordures et du recyclage prend fin le 31 octobre 2022;

Cueillette des ordures
et du recyclage

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-209-01 concernant la cueillette des ordures et du recyclage et l'ouverture, le 9 septembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

CC-220928-MR-0007

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été divisé en deux lots pour séparer la cueillette des ordures de celle du recyclage, permettant ainsi à chaque soumissionnaire de faire une soumission sur un lot ou les deux;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

ATTENDU QUE l'entreprise WM Québec inc. (Waste Management) s'est avéré le soumissionnaire conforme le plus bas pour les deux lots;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie un contrat de trois ans pour la cueillette des ordures et le recyclage à l'entreprise WM Québec inc. (Waste Management) au coût total de 357 883,77 \$, avant les taxes, ou 382 530,33 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement de ce fournisseur de services soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.3.4 Engagement d'un fournisseur de services – travaux d'électricité

Engagement d'un
fournisseur de services

ATTENDU QUE l'actuel contrat à exécution sur demande concernant des travaux d'électricité a pris fin le 30 juin 2022;

Travaux d'électricité

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

CC-220928-MR-0008

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 22-209-04 concernant un contrat à exécution sur demande pour des travaux d'électricité et l'ouverture, le 12 septembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offre;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été divisé en trois lots régionaux (région est, région nord et région ouest) pour permettre à chaque soumissionnaire de faire une soumission sur un ou plusieurs lots;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie un contrat de trois ans (1 an + 2 périodes optionnelles d'un an chaque) pour des travaux d'électricité, comme suit :

Lot	Rang (du prix le plus bas au plus élevé)	Nom de l'entrepreneur	Coût total pour 3 ans, avant les taxes	Coût total pour 3 ans, taxes nettes
1 – région est	1	Installations Électriques Auger inc.	91 683,00 \$	97 996,98 \$
	2	Les Entreprises d'Électricité EG Ltée	102 844,05 \$	109 926,66 \$
	3	Thémis Électrique inc.	112 369,80 \$	120 108,43 \$
2 – région nord	1	Les Entreprises d'Électricité EG Ltée	102 844,05 \$	109 926,66 \$
	2	Installations Électriques Auger inc.	103 432,56 \$	110 555,70 \$
	3	Thémis Électrique inc.	112 369,80 \$	120 108,43 \$
3 – région ouest	1	Installations Électriques Auger inc.	93 885,00 \$	100 350,63 \$
	2	Les Entreprises d'Électricité EG Ltée	105 918,00 \$	113 212,31 \$
	3	Thémis Électrique inc.	115 599,90 \$	123 560,98 \$

QUE, conformément au *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics*, « lorsque le contrat à exécution sur demande est conclu avec plusieurs entrepreneurs, les demandes d'exécution sont attribuées à l'entrepreneur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entrepreneurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif », la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sollicitera les autres entrepreneurs conformes ayant déposé une soumission, conformément à leur rang respectif indiqué dans le tableau ci-dessus;

QUE l'engagement du fournisseur de services soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.3.5 Engagement d'un entrepreneur – remplacement d'unités de ventilation – école secondaire de Joliette

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de remplacer deux unités de ventilation à l'école secondaire de Joliette;

Remplacement d'unités de ventilation

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public no 22-181-01 concernant le remplacement de deux unités de ventilation à l'école secondaire de Joliette et l'ouverture, le 20 septembre 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offre;

École secondaire de Joliette

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-220928-MR-0009

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le remplacement de deux unités de ventilation à l'école secondaire de Joliette à l'entreprise GMI Construction, au coût total de 1 130 017,00 \$, avant les taxes, ou 1 207 838,45 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement de ce fournisseur de services soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Affaires juridiques et corporatives, et communications

8.4.1 Entente – Service de police de la Ville de Laval

En raison d'un conflit d'intérêts, le président cède son fauteuil au vice-président et quitte la séance.

Heure : 20 h 26

Le vice-président assume la présidence.

Entente

Service de police
de la Ville de Laval

CC-220928-CA-0010

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-211124-CA-0039, approuvant l'Entente relative à l'intervention policière du Service de police de Laval dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire de Laval et de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE, depuis la signature de l'entente, la Ville de Laval a procédé à une révision du document et demandé des changements sur le plan terminologique;

ATTENDU QU'il est maintenant nécessaire de signer la version révisée de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la version révisée de l'entente avec la Ville de Laval, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2022/09/28-CA-002;

ET QUE la direction générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soit autorisée à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

Le président réintègre la séance et reprend son fauteuil.

HEURE: 20 h 28

8.4.2 Entente – Services aux jeunes autochtones résidant dans un centre de réadaptation

Entente

Services aux jeunes
autochtones résidant dans
un centre de réadaptation

CC-220928-CA-0011

ATTENDU QUE la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a recommandé la conclusion d'une entente visant à préciser les procédures d'admission de jeunes autochtones résidant dans un centre de réadaptation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont conclu une entente avec le centre indiqué ci-dessus, car trois commissions scolaires fournissent toutes les trois des services éducatifs à de jeunes autochtones admissibles et résidant dans un centre de réadaptation sur leur territoire respectif;

ATTENDU QUE la direction de la protection de la jeunesse du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, la direction de la protection de la jeunesse du Centre de santé Inuitsivik et la direction de la protection de la jeunesse du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava sont parties à l'entente dans leur rôle respectif;

ATTENDU QU'il s'agit d'une entente de cinq ans, en vigueur à compter de la dernière date de signature, qui sera renouvelée automatiquement, aux mêmes conditions et pour des périodes subséquentes de même durée, à moins que l'une des parties avise les autres parties par écrit, dans les trois mois précédant la date de renouvellement, de son intention de modifier l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la conclusion d'une entente de cinq ans avec la direction de la protection de la jeunesse du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, la direction de la protection de la jeunesse du Centre de santé Inuulitsivik, la direction de la protection de la jeunesse du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava, la Commission scolaire English-Montréal et la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour fournir des services aux jeunes autochtones résidant dans un centre de réadaptation, et ce, conformément au document n° SWLSB-2022/09/28-CA-003;

ET QUE la direction générale de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Ressources informationnelles

8.5.1 Appel d'offres public n° 2022-7531-50 – Serveurs et solutions de stockage

Appel d'offres public
n° 2022-7531-50 –
Serveurs et solutions
de stockage

CC-220928-IT-0012

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le mandat de lancer un appel d'offres public pour l'acquisition de serveurs et de solutions de stockage;

ATTENDU QUE le CAG lancera l'appel d'offres n° 2022-7531-50 – Serveurs et solutions de stockage sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

ATTENDU QUE, parmi les équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier aura besoin d'un certain nombre pour ses écoles et ses centres pendant la durée du contrat de trois ans se terminant le 28 février 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du directeur du Service des ressources informationnelles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition d'équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2022-7531-50 dont le coût annuel ne doit pas dépasser 100 000,00 \$, taxes non comprises, pendant la durée du contrat;

ET QUE la direction du Service des ressources informationnelles soit autorisée à signer tout document relatif à ce mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales ainsi que tous les bons de commande.

Adoptée à l'unanimité

8.5.2 Appel d'offres public n° 2022-7512-50 – Équipements et logiciels de réseau

Le président rappelle à tous que les points à l'ordre du jour de ce soir ont souvent fait l'objet de discussions aux réunions des comités permanents de la commission scolaire.

Appel d'offres public
n° 2022-7512-50 –
Équipements et
logiciels de réseau

CC-220928-IT-0013

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le mandat de lancer un appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements et logiciels de réseau;

ATTENDU QUE le CAG lancera l'appel d'offres n° 2022-7512-50 – Équipements et logiciels de réseau sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

ATTENDU QUE, parmi les équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier aura besoin d'un certain nombre pour ses écoles et ses centres pendant la durée du contrat de cinq ans se terminant le 29 février 2028;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources informationnelles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition d'équipements et de logiciels disponibles dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2022-7512-50 dont le coût annuel ne doit pas dépasser 150 000,00 \$, taxes non comprises, pendant la durée du contrat;

ET QUE la direction du Service des ressources informationnelles soit autorisée à signer tout document relatif à ce mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales ainsi que tous les bons de commande.

Adoptée à l'unanimité

9.0 Points d'information

9.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

9.2 Rapport des commissaires-parents

9.2.1 Rapport du comité de parents

Aucun rapport n'est présenté.

9.2.2 Rapport du comité consultatif EHDAA

Le rapport est compris au fichier de la séance.

9.3 Rapport de l'ACSAQ

Le rapport est compris au fichier de la séance.

9.4 Rapport du comité central des élèves

Aucun rapport n'est présenté.

9.5 Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 24 août 2022

Le président attire l'attention des personnes présentes sur le procès-verbal du 24 août 2022 contenu au fichier de la séance en indiquant que les pouvoirs décisionnels du conseil sont exercés par le comité exécutif pendant l'été.

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait savoir qu'en vertu de la délégation des fonctions et pouvoirs, le comité exécutif est autorisé à prendre des décisions pendant les mois de juillet et d'août, mais doit rendre compte au conseil des décisions prises à sa première séance de la nouvelle année scolaire.

10.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications rappelle à tous que la période de questions est réservée aux points à l'ordre du jour et elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il leur est possible d'inscrire leurs questions.

Elle poursuit en précisant qu'aucune question n'a été inscrite.

11.0 Correspondance

Le président attire l'attention du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance et sur le compte rendu de sa participation au congrès de l'Association canadienne des commissions /conseils scolaires.

12.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

13.0 Clôture

Le président souhaite à tout le monde une formidable année scolaire 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 20 h 38

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 26 octobre 2022